



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE
SÉLECTION ET PRÉSENTATION DES
MODALITÉS D'ORGANISATION

PRÉPARATION CONCOURS
INTERNE CONSERVATEUR ET
CONSERVATRICE TERRITORIAL
DU PATRIMOINE





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

PRÉPARATION CONCOURS INTERNE

CONSERVATEUR ET CONSERVATRICE TERRITORIAL DU PATRIMOINE

NOTE DE CADRAGE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

PUBLIC VISÉ

Ce concours et la préparation s'adressent principalement à des cadres qui font le projet de devenir conservateurs et conservatrices du patrimoine et souhaitent développer des compétences stratégiques, organisationnelles et managériales afin d'assumer la responsabilité d'équipement et de piloter des projets transversaux, dans une approche pluridisciplinaire.

CONDITIONS D'ACCÈS LA PRÉPARATION

Pour les agents territoriaux, l'inscription en ligne est **impérative**. Pour tout autre agent public, la signature d'une convention établissant les modalités de financement et l'autorisation de l'employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l'INSET de Nancy.

Pour tous, il est nécessaire :

- de réussir un test de positionnement national,
- de retourner un engagement de formation validé en cas de réussite au test.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection prévoit deux épreuves respectivement composées de deux parties :

- **Épreuve 1** : positionnement en culture générale et patrimoniale.
- **Épreuve 2** : analyse et commentaire d'un document.

Pour l'ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat :

- qu'il gère le temps imparti,
- qu'il fasse preuve de qualités rédactionnelles et d'expression,
- qu'il maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour pouvoir bénéficier d'un aménagement de l'épreuve.

SÉLECTION DES CANDIDATS

Un jury de sélection se réunit pour déterminer la liste des candidats retenus à la préparation.

Tout copier/coller entraînera une note éliminatoire.

Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée. Il peut aussi tenir compte des spécialités choisies. Son choix est souverain quant à la liste des candidats retenus.

NB : le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation (sauf avis contraire du comité de pilotage).

FORMAT DES ÉPREUVES

ÉPREUVE 1 POSITIONNEMENT EN CULTURE GÉNÉRALE

Durée totale : 2 heures

Coefficient 2 : 20 points

Élaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale et patrimoniale.

Objectif de l'épreuve :

Le candidat devra présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et mobiliser ses connaissances générales ainsi que ses connaissances liées au champ patrimonial.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à comprendre le sujet, le contextualiser et organiser ses idées (introduction avec problématique, parties, conclusion). Il devra élaborer un plan cohérent dans le cadre d'une courte composition et illustrer son propos **par des connaissances précises et pertinentes**.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

ÉPREUVE 2 ANALYSE ET COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT VISUEL

Durée totale : 1 heure

Coefficient 1 : 20 points

Élaboration d'un commentaire, établi sur la base d'une image et portant sur des problématiques patrimoniales.

Ce commentaire repose sur l'exploitation d'un cliché. Le sujet présenté doit être décrit et analysé pour identifier des problématiques patrimoniales qui seront remises en contexte.

En s'appuyant exclusivement sur le cliché, le candidat devra concevoir un commentaire intégralement rédigé (de l'introduction à la conclusion).

Il n'est pas attendu du candidat des connaissances scientifiques particulières.

Objectif de l'épreuve :

Cette épreuve permettra d'identifier la capacité du candidat à identifier les informations essentielles du document et les aspects transversaux des problématiques patrimoniales ainsi que sa capacité de mise en contexte des éléments sélectionnés.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à faire preuve d'un sens de l'observation et d'analyse, formaliser une problématique et articuler des idées ayant un contenu patrimonial.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Le test sera mis en ligne. Il est donc nécessaire d'avoir un accès Internet et un ordinateur. Les candidats devront déposer leur copie sur une plateforme. Les modalités d'organisation seront communiquées plus précisément lors de l'envoi de la convocation. Les candidats inscrits au test acceptent les conditions de l'organisation de l'épreuve.



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

PRÉPARATION CONCOURS INTERNE

CONSERVATEUR ET CONSERVATRICE TERRITORIAL DU PATRMOINE

MODALITÉS D'ORGANISATION



CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

Peuvent se présenter au concours les agents publics en situation d'activité à la date du concours et justifiant à la date de clôture des inscriptions de quatre ans de services effectifs (Equivalent Temps Plein). Pour les conditions réglementaires précises d'inscription au concours, se référer aux sites du CNFPT, www.cnfpt.fr et de l'INP, www.inp.fr.

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION (sous réserve de modification)

A) Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité

Elle comprend 4 regroupements en **présentiel** (16 jours, 96h)

Les regroupements sont structurés de la manière suivante :

- un temps animé par des intervenants,
- des concours blancs (langue, option, note à caractère culturel).

Se référer au calendrier pour plus de précisions.

Un dispositif deuxième chance

Les préparateurs ayant échoué aux épreuves d'admissibilité et remplissant certaines conditions (assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation écrite et présence au concours), peuvent l'année suivante :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections.

Ce dispositif est accessible une seule fois dans l'année suivant la préparation, excluant l'accès aux temps théoriques.

B) Une phase de préparation avant les épreuves d'admission

Elle est ouverte à tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de 4 jours (24h).

Le nombre de candidats est limité.

OBJECTIFS DES PRÉPARATIONS

La préparation vise à :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves.

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs techniques dans les diverses options au programme du concours. Ce fondement de connaissances constitue un prérequis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

Compte tenu du nombre d'options et de langues, l'INSET de Nancy se réserve la possibilité de ne pas proposer de sujets de concours blancs dans toutes les options ou toutes les langues.

MODALITÉS PRATIQUES

Les regroupements se déroulent à Paris (sauf changement).

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires. Des dispositions particulières (relatives aux frais de transport) sont mises en place pour les agents ultra-marins et corses : se renseigner auprès de votre Délégation Régionale ou de l'INSET de Nancy.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements, y compris aux concours blancs,
- s'inscrire au concours interne de la session qui suit la préparation.

Une absence non justifiée entraînera la **radiation du préparatoire**.

Attention, l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT et de l'INP.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Philippe KEISER, référent des préparations aux concours de conservateurs

☎ 01 55 27 42 13

✉ philippe.keiser@cnfpt.fr

CNFPT
80 rue de Reuilly
75012 PARIS